

Evelyne L

-- 58490 Saint-Parize-le-Châtel

Observations complémentaires concernant l'impact des éoliennes sur la santé.

Des études très récentes (2018), menées aux Etats-Unis (états du Wisconsin et de l'Illinois) par quatre cabinets acoustiques, en Australie et au Canada, mettent en lumière , scientifiquement , la nocivité des basses fréquences et infrasons émis par les éoliennes.

Les chercheurs américains , en concluent , " **que cela constitue un problème grave , qui pourrait affecter l'avenir de cette filière** « .

Le 14 octobre dernier , l'autorité sanitaire du comté de Brown (Wisconsin) classait à l'unanimité les éoliennes "**en tant que danger pour la santé humaine**".

Le même jour, cette classification était demandée par l'Illinois .

En février dernier , l'étude du Pr. Schomer a été publiée dans le *Journal of Acoustical Society of America*.

Il y est démontré comment les infrasons éoliens, inférieurs à 1Hz agissent sur les otolithes de l'oreille interne , entraînant : nausées , vertiges , migraines , pression dans les oreilles et la poitrine, symptômes tous décrits par les riverains.

En même temps , la société australienne Pacific Hydro , promoteur de fermes éoliennes, reconnaissait les liens irréfutables entre les symptômes décrits ci-dessus et ses propres éoliennes; la personne la plus affectée dans l'enquête étant un malentendant.

Au Canada , le journal officiel des médecins de famille canadiens , informe ses lecteurs , de tous les effets indésirables qu'ils seront amenés à prendre en charge chez leurs patients riverains de parcs éoliens - les effets déjà décrits ci dessus. On leur recommande d'être attentifs et de prendre en compte ces maux, affectant la santé et la vie quotidienne de ces patients.

Leur conclusion est que **l'implantation d'éoliennes devrait impérativement être loin de l'activité humaine,**

en tout cas un périmètre beaucoup plus grand que celui prévu à Langeron et surtout à Dhéré !

Une fois de plus , on ne peut que refuser l'installation de quatre éoliennes industrielles géantes , en ce lieu .

Le 7 décembre 2018

E. Louchard

Evelyne L.

58490 Saint-Parize-le-Châtel

Complément de déposition

Après avoir pris connaissance de données que je n'avais pas en ma possession ,
je viens compléter ma première déposition .

Les nuisances visuelles et surtout lumineuses sont considérables. Les éclairages envisagés seront une source de troubles , pour les riverains et pour la faune , en particulier les oiseaux. Un intense éclairage permanent , ou clignotant , ne peut que perturber les modes de vie des uns et des autres, alors que ce site accueille de nombreuses espèces protégées, bien connues des ornithologues : toute la région du Bec d'Allier est un lieu privilégié et jusqu'à maintenant protégé .

D'autre part l'on pourrait aussi poser le problème de l'ombre portée des pales revenant sans cesse ainsi que de l'effet de stroboscopie, la lumière du soleil étant entrecoupée de façon régulière et lancinante; il ya de quoi devenir enragé !

On ne peut que s'interroger sur la **légèreté avec laquelle on autorise l'implantation de ces éoliennes industrielles** aussi près du hameau de Dhéré et , à nouveau je me demande si les habitants ont bien été informés de ce qui allait se produire à leur porte, sans parler de la perte de valeur de leur patrimoine.
Qui voudra acheter une maison ainsi située ?...il faudra brader !

Diverses études ont démontré le manque de vent à cet endroit , mais , pour y pallier , on construit encore plus grand !! sans aucun respect des contraintes environnementales , sans considération des facteurs humains.

Habitant toute l'année à 1100m du site d'installation envisagé,
je viens à nouveau exprimer ma **complète opposition à ce projet** .
E.Lauwick.

67 décembre 2018

E. Lauwick

N° 87 du 7/12/2018
6 CE Just